



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

6 avril 2010

PROCÈS-VERBAL d'une séance générale du Conseil de la ville de Matane, convoquée suivant les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* tenue le 6 avril 2010 à 20 h en l'hôtel de ville, à laquelle étaient présents madame la conseillère Monique Fournier et messieurs les conseillers Denis Gauthier, Claude Harrison, Martin Lefrançois et Steve Girard, tous formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Claude Canuel.

Sont également présents monsieur Michel Barriault et madame Dominique Tancrede, greffière.

Absence motivée de monsieur le conseiller Mario Hamilton.

Quatre (4) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

2010-282

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que le Maire a fait lecture du projet d'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR : MONIQUE FOURNIER

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que soit adopté l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2010-283

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE GÉNÉRALE TENUE LE 15 MARS 2010

Attendu que les membres du Conseil, ayant reçu copie du procès-verbal de la séance générale tenue le 15 mars 2010 avant la veille de la présente séance, désirent se prévaloir des dispositions du dernier alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* relativement à l'adoption, sans lecture, de ce procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : MONIQUE FOURNIER

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le procès-verbal de la séance suivante soit approuvé tel que transmis :

- Procès-verbal de la séance générale tenue le 15 mars 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2010-284

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE
29 MARS 2010**

Attendu que les membres du Conseil, ayant reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 29 mars 2010 avant la veille de la présente séance, désirent se prévaloir des dispositions du dernier alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* relativement à l'adoption, sans lecture, de ce procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARTIN LEFRANÇOIS

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le procès-verbal de la séance suivante soit approuvé tel que transmis :

- Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 29 mars 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2010-285

**PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE TENUE
LE 29 MARS 2010**

Attendu que les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la Commission Permanente du 29 mars 2010 conformément aux dispositions du règlement de régie interne;

IL EST PROPOSÉ PAR : DENIS GAUTHIER

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le procès-verbal de la séance mentionnée au préambule soit adopté tel que transmis et que toutes les recommandations soient entérinées par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2010-286

**APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES À RATIFIER ET DES
COMPTES À PAYER EN DATE DU 15 MARS 2010 AU 31 MARS
2010**

IL EST PROPOSÉ PAR : CLAUDE HARRISON

et résolu à l'unanimité des conseillers

D'approuver et de payer les dépenses inscrites à la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer datée du 15 mars 2010 au 31 mars 2010 comportant les pages numérotées de 1 à 30 inclusivement pour les sommes suivantes :

- Montant total des engagements : 482 726,24 \$
- Montant total des dépenses : 500 850,53 \$

Sommes pour lesquelles il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2010-287

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO VM-89-80
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DANS LE SECTEUR
DES RUES MARQUIS ET CARRIER**

Le conseiller Steve Girard donne avis de motion que le règlement numéro VM-89-80 sera soumis, pour adoption, à une séance ultérieure, pour modifier le règlement de zonage numéro VM-89 de manière à établir à quatre le nombre maximum de logements par bâtiment dans la zone 180 R et demande simultanément dispense de lecture dudit règlement, tous les membres du Conseil en ayant déjà reçu copie.

2010-288

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO VM-89-80
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DANS LE SECTEUR
DES RUES MARQUIS ET CARRIER**

Considérant que le règlement permet déjà la construction d'un immeuble à trois logements dans la zone 180 R;

Considérant que le lot visé dans la demande est conforme quant aux normes de lotissement;

Considérant que la possibilité de construire un immeuble de quatre logements est limitée;

Considérant que la réalisation du projet ne devrait pas avoir d'impact négatif sur le milieu;

Considérant la recommandation favorable du Comité de consultation d'urbanisme;

Pour ces motifs,

IL EST PROPOSÉ PAR: STEVE GIRARD

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que soit adopté, par les présentes, le premier projet de règlement numéro VM-89-80 modifiant le règlement de zonage numéro VM-89 de manière à établir à quatre le nombre maximum de logements par bâtiment dans la zone 180 R.

Que l'assemblée de consultation prévue par l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* soit tenue à la salle municipale de l'hôtel de ville, le mardi 27 avril 2010 à 16 h 00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2010-289

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO VM-89-81
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DANS LE SECTEUR
DE L'AVENUE JACQUES-CARTIER**

Le conseiller Steve Girard donne avis de motion que le règlement numéro VM-89-81 sera soumis, pour adoption, à une séance ultérieure, pour modifier le règlement de zonage numéro VM-89 de manière à autoriser les sous-classes d'usages « 111 – habitation unifamiliale isolée » et « 121 – habitation bifamiliale isolée » dans la zone 205 R et demande simultanément dispense de lecture dudit règlement, tous les membres du Conseil en ayant déjà reçu copie.

2010-290

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO VM-89-81
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DANS LE SECTEUR
DE L'AVENUE JACQUES-CARTIER**

Considérant que le lot 2 953 213 est localisé dans la zone à dominance résidentielle portant le numéro 205;

Considérant qu'il s'agit d'une zone résidentielle de faible densité;

Considérant que ce secteur est occupé en très grande majorité par des bâtiments résidentiels de un ou deux logements;

Considérant que le réseau d'égout dans le secteur ne permet pas de desservir un grand nombre de logements additionnels;

Considérant la recommandation favorable du Comité de consultation d'urbanisme;

Pour ces motifs,

IL EST PROPOSÉ PAR: STEVE GIRARD

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que soit adopté, par les présentes, le premier projet de règlement numéro VM-89-81 modifiant le règlement de zonage numéro VM-89 de manière à autoriser les sous-classes d'usages « 111 – habitation unifamiliale isolée » et « 121 – habitation bifamiliale isolée » dans la zone 205 R.

Que l'assemblée de consultation prévue par l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* soit tenue à la salle municipale de l'hôtel de ville, le mardi 27 avril 2010 à 16 h 00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2010-291

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO VM-186-2
CONCERNANT L'ADOPTION D'UN PROGRAMME MUNICIPAL DE
RÉNOVATION DE FAÇADES DE BÂTIMENTS NON RÉSIDENTIELS**

Considérant que des sommes d'argent ont été prévues dans le cadre des programmes de rénovation de bâtiments au centre-ville;

Considérant qu'une petite partie des sommes du PRQ ne sera pas utilisée, certains propriétaires s'étant désistés;

Considérant que l'on pourrait transférer la part de la Ville prévue dans le cadre du PRQ vers le programme municipal de rénovation de façades de bâtiments non résidentiels, soit une somme de 16 785 \$;

Le conseiller Claude Harrison donne avis de motion que le règlement numéro VM-186-2 sera soumis, pour adoption, à une séance subséquente relativement à une modification de l'article 7 intitulé «LE FINANCEMENT DU PROGRAMME» et demande simultanément dispense de lecture dudit règlement, tous les membres du Conseil en ayant déjà reçu copie.

2010-292

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO VM-202 PORTANT SUR LE PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC / VILLE DE MATANE – PHASE V

La conseillère Monique Fournier donne avis de motion que le règlement numéro VM-202 sera soumis pour adoption à une séance subséquente pour établir des règles pour le Programme Rénovation Québec / Ville de Matane – Phase V et demande simultanément dispense de lecture dudit règlement, tous les membres du Conseil en ayant déjà reçu copie.

2010-293

AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO VM-203

Le conseiller Steve Girard donne avis de motion d'un projet de règlement décrétant un emprunt total de 1 819 350 \$ pour des travaux de réfection suite aux dommages de la tempête de décembre 2005 aux stations de pompages SP-4, SP-8 et à l'émissaire pluvial de l'avenue Jacques-Cartier ainsi qu'aux stations de pompage SP-13 et SP-16 et à l'entrée Ouest du secteur Petit-Matane ainsi que des honoraires professionnels et une taxe spéciale pour pourvoir aux dépenses relativement aux intérêts et au remboursement des échéances annuelles de l'emprunt et demande simultanément dispense de lecture dudit règlement, tous les membres du Conseil en ayant déjà reçu copie.

2010-294

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO VM-88-13 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME – CONCORDANCE AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

Considérant qu'il est nécessaire d'établir une concordance avec le règlement numéro 198-6-2009 de la MRC de Matane quant au schéma d'aménagement pour la gestion intégrée des terres publiques intramunicipales;

Considérant qu'avis de motion du règlement VM-88-13 a été donné à la séance générale du 1^{er} mars 2010 et que demande de dispense de lecture a été faite le même jour, tous les membres du Conseil en ayant alors reçu un exemplaire;

Considérant qu'une assemblée de consultation a eu lieu le mardi 23 mars 2010;

Considérant qu'il n'y a eu aucune intervention de la part des contribuables lors de cette consultation publique;

Considérant que tous les membres du Conseil présents à cette séance déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, l'ayant reçu au moins deux (2) jours avant la date de son adoption;

Considérant que l'objet dudit règlement et sa portée ont été mentionnés;

IL EST PROPOSÉ PAR: DENIS GAUTHIER

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que soit adopté, par les présentes, le règlement numéro VM-88-13 modifiant le règlement VM-88 ayant pour objet le plan d'urbanisme afin d'assurer la concordance avec le règlement numéro 198-6-2009

modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2010-295

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO VM-89-79 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE – CONCORDANCE AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

Considérant qu'il est nécessaire d'établir une concordance avec le règlement numéro 198-6-2009 de la MRC de Matane quant au schéma d'aménagement notamment pour l'implantation d'éolienne;

Considérant qu'un avis de motion du règlement numéro VM-89-79 a été donné à la séance générale du 1^{er} mars 2010 et que demande de dispense de lecture a été faite le même jour, tous les membres du Conseil en ayant alors reçu un exemplaire;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le mardi 23 mars 2010;

Considérant qu'il n'y a eu aucune intervention de la part des contribuables lors de cette consultation publique;

Considérant que tous les membres du Conseil présents à cette séance déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, l'ayant reçu au moins deux (2) jours juridiques avant la date de son adoption;

Considérant que l'objet dudit règlement et sa portée ont été mentionnés;

Pour ces motifs,

IL EST PROPOSÉ PAR: CLAUDE HARRISON

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que soit adopté, par les présentes, le règlement numéro VM-89-79 modifiant le règlement de zonage numéro VM-89 afin d'assurer la concordance avec le règlement numéro 198-6-2009 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2010-296

PROJET DE PROLONGEMENT DE LA RUE ÉTIENNE-GAGNON - MANDAT À LA FIRME DESSAU – DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

Considérant que la Ville de Matane a complété, en 2009, le développement de la rue William-Russell;

Considérant que le Conseil a autorisé la réalisation de plans et devis pour le prolongement de la rue Étienne-Gagnon afin de rejoindre la rue William-Russell;

Considérant que des relevés sur le terrain et des études géotechniques ont notamment été réalisés afin de permettre la réalisation de ce projet;

Considérant que, même si ce projet de développement n'est pas réalisé en 2010, il est pertinent de poursuivre la préparation des plans et devis ainsi que de déposer la demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

Considérant qu'une demande d'autorisation pour les projets d'aqueduc et d'égouts, en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* doit être adressée au MDDEP;

Considérant qu'une fois les travaux achevés, la Ville de Matane doit transmettre au MDDEP, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

Par conséquent,

IL EST PROPOSÉ PAR : DENIS GAUTHIER

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane présente une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour les travaux de prolongement de la rue Étienne-Gagnon.

Que la firme d'ingénieurs Dessau et son représentant soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tous les documents relatifs aux demandes d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Que la Ville de Matane s'engage, une fois les travaux achevés, à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2010-297

PERMIS D'INTERVENTION POUR L'ANNÉE 2010 - TRANSPORTS QUÉBEC

Considérant que la Ville de Matane peut effectuer ou faire effectuer divers genres de travaux (excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc et d'égouts, etc.) pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010;

Considérant que ces travaux sont effectués dans l'emprise des routes entretenues par Transports Québec;

Considérant que la municipalité doit obtenir préalablement un permis d'intervention avant d'effectuer chacun des travaux;

Considérant que la municipalité doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux, chaque fois qu'un permis d'intervention est émis par Transports Québec;

Pour ces motifs,

IL EST PROPOSÉ PAR: MONIQUE FOURNIER

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane demande à Transports Québec de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas DIX MILLE dollars (10 000 \$) puisque la Ville de Matane s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2010-298

DEMANDE DE PERMIS D'INTERVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Considérant que la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports;

Considérant que la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

Considérant que la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports;

Considérant que la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

Considérant qu'il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports pour intervenir sur les routes sous sa responsabilité;

Pour ces motifs,

IL EST PROPOSÉ PAR: MONIQUE FOURNIER

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le Conseil demande au ministère des Transports du Québec les permis d'intervention pour les travaux que la Ville devra exécuter au cours de l'année 2010 et autorise monsieur Eddy Skelling, technicien en génie civil ou, en son absence, monsieur Dany Giroux, directeur du Service de la gestion du territoire, à signer lesdits permis d'intervention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2010-299

ENGAGEMENT D'UN STAGIAIRE AU SERVICE DE LA GESTION DU TERRITOIRE

Considérant qu'à chaque été, le Service de la gestion du territoire embauche un stagiaire qui est inscrit au programme d'aménagement et d'urbanisme du Cégep de Matane;

Considérant qu'une analyse des candidatures a été effectuée;

Par conséquent,

IL EST PROPOSÉ PAR : DENIS GAUTHIER

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le Conseil procède à l'engagement d'un stagiaire, soit monsieur Sébastien Pelletier, pour la période approximative du 25 mai 2010 au 13 août 2010 inclusivement, au taux horaire de 10 \$, pour un horaire de travail de 40 heures par semaine, financé à même le budget régulier et désigne monsieur Dany Giroux, directeur du Service de la gestion du territoire à titre de superviseur du stage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2010-300

MIGRATION DES SOLS SUR LA RUE OTIS – AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS

Considérant qu'une partie de la rue Otis est affectée par des affaissements de sols;

Considérant que la problématique se situe le long du mur de soutènement qui borde la rivière;

Considérant qu'une analyse de la problématique doit être effectuée et que des mesures correctives doivent être proposées;

Considérant que des plans et devis doivent être produits;

Par conséquent,

IL EST PROPOSÉ PAR : CLAUDE HARRISON

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le Conseil autorise monsieur Dany Giroux, directeur du Service de la gestion du territoire, à lancer un appel d'offres pour des services professionnels relativement à la problématique d'affaissements de sols qui affectent une partie de la rue Otis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2010-301

RÉFECTION DU MUR DE LA RUE SAINT-CHRISTOPHE – AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS

Considérant que le mur de soutènement sis à l'intersection de la rue Paradis et de la rue Saint-Christophe doit être reconstruit;

Considérant que le projet vise à construire un mur en béton armé;

Considérant que des plans et devis doivent être produits;

Par conséquent,

IL EST PROPOSÉ PAR : CLAUDE HARRISON

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le Conseil autorise monsieur Dany Giroux, directeur du Service de la gestion du territoire, à lancer un appel d'offres pour des services professionnels relativement au projet de construction d'un mur de soutènement à l'angle de la rue Paradis et de la rue Saint-Christophe, incluant des sections de trottoirs et de bordures ainsi que la réfection du pavage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2010-302

RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DES TRONÇONS DE LA RUE DU BOSQUET ET DE LA RUE BOULAY – AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES

Considérant qu'une partie de la rue du Bosquet ainsi qu'une partie de la rue Boulay sont affectées par des problématiques importantes au niveau du fonctionnement du réseau d'égout;

Considérant qu'une inspection télévisée a été réalisée;

Considérant que des mesures correctives doivent être proposées à court terme;

Considérant que des plans et devis doivent être produits;

Par conséquent,

IL EST PROPOSÉ PAR : MARTIN LEFRANÇOIS

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le Conseil autorise monsieur Dany Giroux, directeur du Service de la gestion du territoire, à lancer un appel d'offres pour des services professionnels relativement à la réfection des infrastructures d'une partie de la rue du Bosquet ainsi que d'une partie de la rue Boulay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2010-303

RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DES TRONÇONS DE LA RUE DU BOSQUET ET DE LA RUE BOULAY – MANDAT À LA FIRME INSPEC-SOL

Considérant qu'un appel d'offres sera lancé pour la réfection des infrastructures d'une partie de la rue du Bosquet ainsi que d'une partie de la rue Boulay;

Considérant que des tests de sols sont nécessaires pour la réalisation d'une telle étude;

Par conséquent,

IL EST PROPOSÉ PAR : MARTIN LEFRANÇOIS

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le Conseil confie un mandat à la firme Inspec-Sol pour la réalisation d'une étude géotechnique au montant de 5 960 \$, plus les taxes applicables, financé à même un futur règlement d'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2010-304

LOT 3 654 897 - DEMANDE D'ACQUISITION

Considérant que la Ville de Matane a reçu une demande d'acquisition du lot 3 654 897;

Considérant que la Ville a déjà entrepris, dans le passé, un processus de vente du lot visé dans la demande;

Considérant que la Ville a déjà vendu aux propriétaires adjacents, les parcelles voisines de celle visée dans la demande d'acquisition;

Considérant que le lot propriété de la Ville est enclavé;

Par conséquent,

IL EST PROPOSÉ PAR : MARTIN LEFRANÇOIS

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane cède le lot 3 65 897 d'une superficie de 191,6 mètres carrés à un taux de 5,25 \$ le mètre carré, plus les taxes applicables à monsieur Albert Bastien et autorise monsieur le Maire ou, en son absence, le maire suppléant et la greffière ou, en son absence le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tous les documents utiles à cette fin. Tous les frais d'acquisition seront à la charge de l'acquéreur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2010-305

MODIFICATION AU PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA CAPTATION DE LIXIVIAT – VILLE DE MATANE ET LES EMBALLAGES SMURFIT-STONE MATANE INC.

Considérant que Les Emballages Smurfit-Stone Canada inc. n'ont plus besoin d'effectuer un suivi environnemental lié à la conduite de captage des eaux de lixiviation régie par le protocole d'entente signé entre la Ville de Matane et l'entreprise le 13 mai 1998;

Considérant que le Service de la gestion du territoire a reçu une demande de la part de Les Emballages Smurfit-Stone Canada inc. afin que l'article 6 de ce protocole d'entente soit modifié en conséquence;

Considérant que le libellé de l'article 5 concernant le partage des coûts d'entretien devrait être modifié afin d'en faciliter l'application et le calcul;

Considérant que l'article 7 concernant l'entente intermunicipale doit être modifié afin d'y ajouter les ententes intermunicipales signées depuis 1998;

IL EST PROPOSÉ PAR : CLAUDE HARRISON

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le Conseil modifie le protocole d'entente relatif à l'exécution des travaux de captage des eaux de lixiviation selon la demande de modification faite par Les Emballages Smurfit-Stone Canada inc. pour l'article 6 : Partage des coûts du suivi environnemental ainsi que le libellé de l'article 5 : Partage des coûts d'entretien et de l'article 7 : Entente intermunicipale.

De plus, le Conseil autorise monsieur le Maire ou, en son absence, le maire suppléant et la greffière ou, en son absence le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tous les documents utiles à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2010-306

**RÉFECTION DE LA STATION DE POMPAGE SP-2 –
AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES**

Considérant qu'un contrat sera octroyé pour la réfection de la station de pompage SP-2;

Considérant qu'il est nécessaire de mandater des professionnels afin de faire la surveillance chantier ainsi que la surveillance bureau;

IL EST PROPOSÉ PAR : DENIS GAUTHIER

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le Conseil autorise monsieur Dany Giroux, directeur de Service de la gestion du territoire, à aller en appel d'offres pour des services professionnels de surveillance chantier ainsi que de surveillance bureau et d'autres services pour le projet de réfection de la station de pompage SP-2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2010-307

**MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA
CONDITION FÉMININE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Considérant que la Bibliothèque municipale, Fonds de solidarité FTQ doit déposer, annuellement, plusieurs rapports auprès du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, tel le rapport annuel de l'acquisition de livres 2009, la demande d'aide financière 2010, le rapport financier 2009 et l'enquête annuelle sur les bibliothèques publiques du Québec 2009;

Considérant l'importance de ces rapports;

Considérant les exigences du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine qui doivent être respectées;

Pour ces motifs,

IL EST PROPOSÉ PAR: MONIQUE FOURNIER

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le Conseil donne mandat à madame Lise Whittom Grenier, responsable de la bibliothèque, pour remplir et compléter les documents suivants, soit l'enquête annuelle des bibliothèques publiques, la demande d'aide financière et le rapport financier en la nommant sa mandataire auprès du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et autorise la trésorière, madame Marie Pelletier, à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tous les documents jugés utiles à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2010-308

**PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT EN LOISIR DES
PERSONNES HANDICAPÉES – DEMANDE DE SUBVENTION**

Considérant que le programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées de l'Unité régionale de loisir et de sport (URLS) favorise la participation sociale des personnes handicapées aux activités de loisir et de sport;

Considérant qu'il y a possibilité, pour la Ville de Matane, de présenter une demande d'aide financière pour couvrir les services d'accompagnement nécessaires aux personnes handicapées;

Considérant que la Ville désire encourager la participation sociale des personnes handicapées aux activités de loisir;

Pour ces motifs,

IL EST PROPOSÉ PAR: DENIS GAUTHIER

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le Conseil autorise monsieur Yves Gauthier, responsable des sports et des loisirs, à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, les documents de la demande de subvention pour le programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées 2010-2011 - Volet Organismes et Municipalités et tout autre document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2010-309

ACQUISITION D'UNE AFFÛTEUSE À SKI PAR LA CORPORATION DE GESTION RÉCRÉOTOURISTIQUE DE MATANE

Considérant que la Corporation de gestion récréotouristique de Matane utilise actuellement une affûteuse à ski à ruban (papier sablé) qui prend de l'âge et dont l'espérance de vie est limitée pour la station de ski Mont-Castor;

Considérant que cette affûteuse n'effectue pas le travail comme le font les nouvelles machines et qu'elle est passablement dépassée;

Considérant qu'une occasion intéressante se présente pour la Ville de Matane afin de faire l'acquisition d'une affûteuse plus moderne, soit à pierre;

Considérant que cette affûteuse constitue un achat intéressant;

Considérant que la durée de vie de l'affûteuse actuelle est limitée;

Considérant que cette affûteuse permettra à la Corporation d'augmenter ses revenus;

Considérant que le protocole d'entente entre la Ville de Matane et la Corporation prévoit que toute immobilisation de plus de 5 000 \$ doit être acquise par la Ville et en demeurer sa propriété;

Par conséquent,

IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE GIRARD

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le Conseil autorise l'achat d'une affûteuse à ski de La Vie Sportive, au coût de 8 250 \$, plus les taxes applicables, incluant le transport, financé à même le fonds de roulement sur une période de deux (2) ans, soit le remboursement de 50% annuellement au cours des exercices financiers 2011 et 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2010-310

PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIVEMENT AU SALAIRE DU DIRECTEUR PAR INTÉRIM DE LA CORPORATION DE GESTION RÉCRÉOTOURISTIQUE DE MATANE

Considérant que la Ville de Matane subventionne annuellement la Corporation de gestion récréotouristique de Matane;

Considérant que monsieur Claude Bélanger a été embauché en tant que directeur par intérim de la Corporation;

Considérant que M. Bélanger est lié par contrat avec la Ville;

Considérant que le contrat de M. Bélanger a une durée déterminée;

Considérant que la situation est temporaire et exceptionnelle;

Par conséquent,

IL EST PROPOSÉ PAR : DENIS GAUTHIER

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le Conseil autorise monsieur Martin Gilbert, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, un protocole d'entente concernant le salaire du directeur de la Corporation de gestion récréotouristique de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2010-311

CLUB DE YACHT DE MATANE – SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE POUR L'ANNÉE 2010

Considérant que la Ville de Matane désire confier la gestion de la halte routière municipale située près de la marina au club de yacht de Matane inc.;

Considérant que les parties se sont entendues relativement aux modalités entourant cette entente de gestion;

Par conséquent,

IL EST PROPOSÉ PAR : MARTIN LEFRANÇOIS

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le Conseil autorise monsieur Martin Gilbert, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, le protocole d'entente 2010 avec le club de yacht de Matane selon les conditions établies entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2010-312

PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC L'ASSOCIATION DE SOCCER MINEUR – SIGNATURE

IL EST PROPOSÉ PAR : DENIS GAUTHIER

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le Conseil autorise monsieur Martin Gilbert, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, le protocole d'entente 2010 avec l'Association de soccer mineur, selon les conditions établies entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2010-313

MOTOCROSS MATANE – SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE POUR L'ACTIVITÉ 2010

Considérant que les organisateurs de l'événement Motocross Matane désirent tenir une activité sur la piste de Matane-sur-Mer;

Considérant que, cet événement qui se tiendra le 21 août 2010, attire plus de 150 coureurs et plus de 1500 spectateurs;

Considérant que la Ville de Matane désire encourager ce genre d'initiative;

IL EST PROPOSÉ PAR : DENIS GAUTHIER

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le Conseil autorise monsieur Martin Gilbert, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, le protocole d'entente à intervenir avec Motocross Matane pour l'activité de août 2010 selon les conditions établies entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2010-314

THÉÂTRE DES GRANDS VENTS – APPUI FINANCIER DE LA VILLE DE MATANE

Considérant que le Théâtre des Grands Vents ouvrira ses portes au public cet été en présentant douze (12) représentations d'une pièce de théâtre;

Considérant que le théâtre est actuellement à la recherche de partenaires financiers;

Considérant que l'organisme souhaite obtenir un soutien financier de la Ville de Matane;

Considérant que cet organisme contribuera à diversifier l'offre culturelle matanaise;

Considérant les retombées touristiques et économiques potentielles que peut amener cet organisme;

Considérant la vocation professionnelle que s'est donnée le théâtre;

Considérant que le théâtre désire obtenir du financement récurrent des instances gouvernementales dans les années futures;

Par conséquent,

IL EST PROPOSÉ PAR : MONIQUE FOURNIER

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le Conseil octroie une subvention de 1 000 \$ au Théâtre des Grands Vents pour sa première année d'existence, financée à même le budget régulier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2010-315

FONDATION MARJORIE – APPUI DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant que la Fondation Marjorie soutient les personnes atteintes de cancer et leurs proches;

Concernant que le cancer touche, de près et de loin, l'ensemble de la population;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARTIN LEFRANÇOIS

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le Conseil appuie la Fondation Marjorie dans sa demande de financement auprès du ministère de la Santé et de l'Agence de Santé et de Services sociaux du Bas-Saint-Laurent afin de lui permettre d'implanter et de maintenir deux nouveaux services sur le territoire de notre municipalité, soit le service de « *Prévenir pour mieux guérir* » et l'aménagement d'une salle de repos/répit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2010-316

COOPÉRATIVE JEUNESSE DE SERVICES RÉGION DE MATANE – APPUI DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant que la Coopérative Jeunesse de Services (CJS) région de Matane souhaite mettre en place la 2^e année de son projet;

Considérant que le CJS est une entreprise de coopération créatrice d'emplois pour une quinzaine de jeunes âgés de 14 à 17 ans;

Considérant que la coopérative permet aux adolescents de s'initier au monde du travail et à l'entrepreneuriat coopératif par une expérience de travail terrain, tout en étant encadrés par deux animateurs;

Considérant le succès remporté auprès des jeunes du milieu matanais lors de la première année d'activité en 2009, ce qui donne toutes les raisons de reconduire ce projet;

Considérant que les acteurs socio-économiques du territoire de la MRC de Matane travaillent de concert depuis deux (2) ans afin de faire vivre cette belle expérience aux jeunes coopérants et aux deux (2) animateurs embauchés;

Par conséquent,

IL EST PROPOSÉ PAR : CLAUDE HARRISON

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le Conseil appuie la demande de subvention du projet « Coopérative Jeunesse de Services (CJS) région de Matane » afin que ceux-ci soumettent leur projet dans le cadre du pacte rural.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2010-317

ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LE PROJET DE CHAUFFAGE À LA BIOMASSE POUR LES BÂTIMENTS PUBLICS DU CÉGEP DE MATANE ET DE LA PISCINE MUNICIPALE

Considérant qu'il est opportun de visualiser les avantages et les inconvénients pour le projet de chauffage à biomasse pour les bâtiments publics du Cégep de Matane et de la piscine municipale;

Considérant que la Ville de Matane semblerait pouvoir effectuer certaines économies;

Par conséquent,

IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE GIRARD

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le Conseil autorise monsieur Michel Verreault, surintendant du Service de l'entretien du territoire à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tous les documents relatifs à la réalisation de l'étude de faisabilité pour l'implantation d'un système de chauffage à la biomasse forestière afin de desservir la piscine municipale et demande à ce qu'un montant de 5 000 \$ soit versé à la Coopérative forestière de la Matapédia pour la réalisation de l'étude, le tout financé à même le surplus libre accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2010-318

RUE DESCHÊNES – TRAVAUX DE NETTOYAGE DU TERRAIN EXÉCUTÉS À L'INTERNE

Considérant que le Service de l'entretien du territoire possède l'expérience et la machinerie pour effectuer des travaux de nettoyage du terrain de la rue Deschênes;

Considérant que le Service de l'entretien du territoire peut incorporer ces travaux au calendrier de réalisation des travaux pour l'année 2010;

Considérant l'économie substantielle que la Ville pourrait effectuer sur une période de deux (2) ans;

Considérant qu'une résolution a été adoptée pour le lancement d'un appel d'offres public pour le nettoyage de la rue Deschênes;

Par conséquent,

IL EST PROPOSÉ PAR : DENIS GAUTHIER

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le Conseil autorise le Service de l'entretien du territoire à effectuer les travaux de nettoyage du terrain de la rue Deschênes en régie, le tout en conformité avec l'article 4.4 du règlement numéro VM-183 portant sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaire, le tout financé à même le règlement d'emprunt numéro VM-199.

De plus, le Conseil annule à toutes fins que de droit, la résolution numéro 2010-175 adoptée le 15 février 2010 concernant une autorisation à entreprendre les procédures pour lancer un appel d'offres public pour le nettoyage du terrain de la rue Deschênes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2010-319

ENTRETIEN DES ESPACES DE VERDURE – AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES

IL EST PROPOSÉ PAR : MONIQUE FOURNIER

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le Conseil autorise monsieur Michel Verreault, surintendant du Service de l'entretien du territoire à lancer un appel d'offres pour l'entretien des espaces de verdure sur les différents terrains, propriétés de la Ville de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2010-320

REPLACEMENT ET AJOUT DE LAMPADAIRES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE – AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES

Considérant que le Service de l'entretien du territoire doit procéder au remplacement et à l'ajout de lampadaires sur le territoire de la ville de Matane;

Considérant que la Ville lancera sous peu un appel d'offres pour du matériel d'éclairage pour les rues des Pins, des Mélèzes et William-Russell;

Considérant que la Ville pourrait bénéficier de meilleurs prix en jumelant les achats;

Par conséquent,

IL EST PROPOSÉ PAR : CLAUDE HARRISON

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le Conseil autoriser monsieur Michel Verreault, surintendant du Service de l'entretien du territoire, à lancer un appel d'offres pour le remplacement et l'ajout de lampadaires sur le territoire de la ville de Matane, lequel sera lancé avec l'appel d'offres pour la fourniture de matériel d'éclairage pour les rues des Pins, des Mélèzes et William-Russell.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2010-321

CORPORATION DE GESTION RÉCRÉOTOURISTIQUE DE MATANE – MARGE DE CRÉDIT

IL EST PROPOSÉ PAR : DENIS GAUTHIER

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le Conseil accepte les conditions de renouvellement de la marge de crédit de la Corporation de gestion récréotouristique de Matane pour une somme de 100 000 \$ et autorise, par le fait même, la trésorière à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, la convention de modification du taux d'intérêt avec la Caisse populaire Desjardins de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2010-322

RÉGIME DE RETRAITE CAPITALISÉ AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Considérant que l'actif de la caisse de retraite au titre des avantages sociaux futurs du régime de prestations déterminées a diminué entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009;

Considérant que cette diminution a pour effet que nous aurons une charge totale pour l'exercice 2009 de 565 000 \$ alors que le montant budgété était de 422 000 \$ causant ainsi un manque à gagner de 143 000 \$;

Considérant les sommes disponibles dans le surplus libre accumulé;

Considérant que la réserve au surplus affecté sera nécessaire pour les années 2010 et suivantes;

Par conséquent,

IL EST PROPOSÉ PAR : MARTIN LEFRANÇOIS

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le Conseil autorise le financement de la dépense supplémentaire de 143 000 \$, en raison de la diminution de l'actif de la caisse de retraite au titre des avantages sociaux futurs du régime de prestations déterminées, à même le budget 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2010-323

**MAINLEVÉE - RUE DES MÉLÈZES - LOT 4 119 231 -
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant qu'une propriété de plus de 100 000 \$ a été construite sur le lot 4 119 231;

Considérant que l'« Engagement spécial de l'acquéreur : Obligation de construire une propriété résidentielle » a été réalisé;

Considérant qu'il y a lieu d'accorder une mainlevée de la clause résolutoire;

Par conséquent,

IL EST PROPOSÉ PAR : MONIQUE FOURNIER

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le Conseil autorise monsieur le Maire ou, en son absence, le maire suppléant et la greffière ou, en son absence le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, un acte de mainlevée du droit de résolution en sa faveur résultant de l'acte publié sous le numéro 15 431 063 pour le lot 4 119 231 sur la rue des Mélèzes vendu à monsieur Guy St-Louis et à madame Louise Garon, le tout tel que préparé par Me Hélène Bouffard, notaire, les frais notariés étant à la charge des propriétaires de l'immeuble.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**COALITION DES SANS-CHEMISE DU BAS-ST-LAURENT – APPUI
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Considérant que la Ville de Matane désire appuyer la Coalition des sans-Chemise du Bas-St-Laurent composée d'Action Chômage Kamouraska, du Conseil régional de la FTQ, du Conseil central du Bas-Saint-Laurent (CSN) et du Syndicat de la Fonction Publique du Québec (SFPQ) dans leur demande de rendre permanente la mesure transitoire de la bonification du taux de chômage pour la région du Bas-Saint-Laurent – Côte-Nord;

Considérant que si cette mesure n'est pas reconduite en avril 2010, cela aura pour effet, entre autre, d'augmenter la norme d'admissibilité;

Considérant que la période de qualification permettant l'éligibilité à des prestations serait haussée d'au moins 70 heures;

Considérant que, pour notre région, les effets seraient dramatiques sur les plans économiques et humain et que plusieurs prestataires ne réussiraient pas à se qualifier;

Considérant que la fin de la mesure signifierait une diminution de la durée des prestations d'au moins 8 semaines ayant pour effet que plusieurs travailleurs saisonniers n'auraient pas assez de prestations pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille jusqu'à la reprise de leur travail;

Considérant que la région du Bas-Saint-Laurent, à elle seule, subirait une perte de revenu de 30 millions de dollars entraînant une augmentation de la pauvreté pour un très grand nombre de familles de notre région et contribuant à accélérer la dévitalisation des municipalités qui sont déjà aux prises avec ce grave problème;

Considérant que le gouvernement fédéral ne verse plus d'argent dans la caisse d'assurance emploi depuis plusieurs années et que la caisse a déjà un surplus considérable;

Par conséquent,

IL EST PROPOSÉ PAR : DENIS GAUTHIER

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane appuie la Coalition des Sans-Chemise du Bas-St-Laurent en demandant à l'honorable Diane Finley, ministre des ressources humaines et du Développement social, de rendre permanente la mesure transitoire de la bonification du taux de chômage pour la région du Bas-Saint-Laurent – Côte-Nord.

Que copie conforme de cette résolution soit acheminée, dans les meilleurs délais, à monsieur Claude Guimond, député de Rimouski-Neigette-Témiscouata-Les Basques et à monsieur Bernard Généreux, député de Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Rivière-du-Loup.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2010-325

RECHERCHE ET RÉDUCTION DES SOURCES DE CHARGES POLLUANTES SUR LE RÉSEAU D'ÉGOUT MUNICIPAL – SERVICES MUNICIPAUX – ANALYSE DES SOUMISSIONS

Considérant que la Ville de Matane a procédé à une procédure d'appel d'offres pour des services professionnels concernant la recherche et la réduction des sources de charges polluantes sur le réseau d'égout municipal;

Considérant que la Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers le ou les soumissionnaires;

Considérant que des modifications et des précisions doivent être apportées au devis et qu'il est nécessaire de recommencer la procédure d'appel d'offres;

Par conséquent,

IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE GIRARD

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le Conseil rejette les soumissions reçues pour des services professionnels concernant la recherche et la réduction des sources de charges polluantes sur le réseau d'égout municipal et autorise monsieur Michel Verreault, surintendant du Service de l'entretien du territoire, à entreprendre pour et au nom de la Ville de Matane, les procédures pour lancer un nouvel appel d'offres pour des services professionnels concernant la recherche et la réduction des sources de charges polluantes sur le réseau d'égout municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2010-326

RECONNAISSANCE DU PROJET ÉOLIEN COMMUNAUTAIRE DE ST-LUC PAR LA VILLE DE MATANE

Attendu que la Ville de Matane a adopté une résolution le 9 juillet 2009 par laquelle elle déclare son intérêt à développer un projet éolien communautaire sur son territoire et par laquelle elle a retenu Innergex Énergie renouvelable inc. comme partenaire;

Attendu que le projet éolien communautaire de St-Luc, situé totalement sur le territoire de la Ville de Matane, est issu et développé par la communauté locale conformément aux exigences de l'article 1.3.1.2 du document d'appel d'offres communautaire A/0 2009-02;

Attendu que la Ville de Matane estime qu'un projet éolien communautaire, bien accepté par la population locale et respectueux de l'environnement, constitue une opportunité économique importante et bénéfique au plan du développement local et régional;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARTIN LEFRANÇOIS

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane reconnaisse et appuie la construction du projet éolien communautaire de St-Luc-de-Matane situé en totalité sur le territoire de la Ville de Matane;

Que la Ville de Matane atteste que le projet éolien communautaire développé en partenariat avec Innergex énergie renouvelable inc., est développé par la communauté locale de Matane conformément aux exigences de l'article 1.3.1.2 du document d'appel d'offres communautaire A/O 2009-02;

Que la Ville de Matane accepte d'attribuer les droits fonciers requis pour les portions du projet éolien communautaire qui sont situées sur des terres municipales comme des emprises de routes ou de chemins publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2010-327

PARC ÉOLIEN DE LES MÉCHINS – APPUI DU CONSEIL DE LA VILLE DE MATANE

Considérant que le projet du parc éolien de Les Méchins est présentement compromis par l'abandon du projet par Cartier Énergie;

Considérant que le projet estimé à plus de 200 millions de dollars avait été accepté par Hydro-Québec lors du premier appel d'offres pour l'achat de 100 MW d'énergie éolienne;

Considérant que ce projet aurait permis à la municipalité de Les Méchins de recevoir des redevances considérables (plus de 100 000 \$ annuellement);

Considérant que ces redevances auraient permis à la municipalité de pouvoir offrir des services plus adéquats à ses citoyens et citoyennes;

Considérant que la municipalité de Les Méchins fait partie des municipalités les plus dévitalisées du Québec;

Considérant que son économie est très précaire et que ses contribuables sont taxés à un niveau très élevé;

Considérant que l'abandon du projet de parc éolien est catastrophique pour une petite municipalité comme Les Méchins comptant environ 1100 habitants;

Considérant que les petites municipalités de notre région ne sont pas souvent favorisées par l'apport de nouveaux revenus provenant des paliers gouvernementaux;

Par conséquent,

IL EST PROPOSÉ PAR : CLAUDE HARRISON

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane appuie la municipalité de Les Méchins dans sa requête auprès du Premier ministre Jean Charest et de madame Nathalie Normandeau, vice première ministre et ministre des Ressources naturelles afin que de nouveaux appels d'offres soient effectués pour le projet éolien de 150 MW.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**DEMANDE DE SUBVENTION – CONSTRUCTION DU Puits P-4
PRIORITAIRE**

Considérant que la Ville de Matane a fait, le 19 octobre 2009, une demande de subvention pour la construction du puits P-4 auprès du programme Infrastructure Québec Municipalité;

Considérant que, par la suite, la demande de subvention a été transférée dans le programme Fonds Chantiers Canada-Québec;

Considérant que le projet a été retenu dans le cadre du programme Fonds Chantiers Canada-Québec et que le gouvernement fédéral exige une étude environnementale approfondie;

Considérant que le temps de réalisation d'une telle étude est estimé de 18 à 22 mois, ce qui rendrait impossible la réalisation complète des travaux avant la date de terminaison du programme qui est fixée au 31 mars 2011;

Considérant qu'en raison de l'urgence de réaliser ces travaux, aucun autre délai ne peut être supporté;

Considérant que le manque d'eau sur le territoire de la ville de Matane a imposé une interdiction d'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc pour l'arrosage, le lavage de véhicule et autre durant toute la période estivale 2009;

Considérant que le manque d'eau compromet les activités de l'usine de transformation de la crevette Les Fruits de Mer de l'Est du Québec;

Considérant qu'en 2008, la Ville a dû demander à la compagnie d'arrêter la transformation durant tout le mois de juillet;

Considérant qu'au cours de la même année, l'usine a dû modifier ses horaires de travail parce que la Ville ne pouvait fournir la quantité d'eau demandée;

Considérant qu'au cours de l'année 2009, la Ville de Matane a demandé à l'usine d'arrêter toute transformation à quatre (4) reprises par manque d'eau et quatre (4) demandes de réduction de transformation ont également été demandées au cours de l'année;

Considérant que les activités de d'autres industriels matanais sont affectées notamment, Béton provincial, Les Cuisines gaspésiennes, etc.;

Considérant que la réalisation du puits P-4 est de plus en plus nécessaire et urgente pour supporter les projets industriels en cours de réalisation pour l'été 2010;

Considérant que le projet du puits P-4 devient de plus en plus urgent pour les besoins d'alimentation en eau des industries de la ville de Matane et de ses citoyens;

Considérant que la Ville de Matane a obtenu, pour le projet, un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour la réalisation du puits P-4;

Considérant que le contrat de construction du puits P-4 a été octroyé le 11 janvier 2010 par la résolution numéro 2010-007;

Par conséquent,

IL EST PROPOSÉ PAR : CLAUDE HARRISON

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le Conseil demande au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'accepter à nouveau le projet du puits P-4 portant le numéro 555484 dans le programme d'infrastructure Québec Municipalité pour permettre la réalisation des travaux dès le printemps 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2010-329

**POURSUITE DES TRAVAUX DE DÉVELOPPEMENT DU PUIITS P-4
– AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES**

Considérant que des travaux de développement du puits P-4 ont été effectués;

Considérant que ces travaux remontent à environ 2 ans;

Considérant que l'hydrogéologue recommande d'effectuer des travaux supplémentaires de développement du puits préalables à la construction des infrastructures;

Considérant que ces travaux sont susceptibles d'augmenter la capacité de production en eau potable;

Considérant que ces travaux sont susceptibles également de repousser d'éventuels travaux de nettoyage du puits;

Pour ces motifs,

IL EST PROPOSÉ PAR: CLAUDE HARRISON

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le Conseil autorise le Service de la gestion du territoire à entreprendre les procédures pour lancer un appel d'offres afin de poursuivre les travaux de développement du puits P-4.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2010-330

**APPUI À MONSIEUR SARTO GAUTHIER POUR LE
RENOUVELLEMENT DE SON PERMIS DE TRANSPORTEUR**

Considérant que monsieur Sarto Gauthier fait une demande de renouvellement de son permis de transporteur auprès de la Commission des Transports du Québec;

Considérant que monsieur Gauthier offre aux gens de Matane, le service de transporteur pour les personnes à mobilité réduite ainsi qu'à la population en général depuis plusieurs années;

Considérant que ce service est essentiel pour la collectivité matanaise;

IL EST PROPOSÉ PAR: MONIQUE FOURNIER

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le Conseil appuie la demande de renouvellement de permis de monsieur Sarto Gauthier auprès de la Commission des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2010-331

AUTORISATION AU CLUB PARAMOTEUR DE MATANE

Considérant qu'une école de paramoteur souhaite s'implanter sur le territoire de la ville de Matane;

Considérant que la Ville de Matane a été informée que les activités de l'école seraient exercées sur le territoire de la ville;

Considérant que la Ville de Matane ne voit pas d'inconvénient à ce que ce genre d'opération se tienne sur le territoire de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR: DENIS GAUTHIER

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le Conseil ne voit aucun inconvénient à ce que la pratique du paramoteur se déroule dans les secteurs suivants de la Ville de Matane, à savoir :

- secteur Saint-Luc-de-Matane
- secteur Petit-Matane
- secteur Matane-sur-Mer

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2010-332

CONDOLÉANCES DU CONSEIL À MONSIEUR MARIO TREMBLAY

IL EST PROPOSÉ PAR : MONIQUE FOURNIER

et résolu à l'unanimité des conseillers

D'offrir les condoléances du Conseil municipal à monsieur Mario Tremblay, employé municipal, ainsi qu'aux membres de sa famille, à la suite du décès de son père, monsieur Raymond Tremblay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2010-333

CONDOLÉANCES DU CONSEIL À MADAME GUYLAINE DURETTE

IL EST PROPOSÉ PAR : MONIQUE FOURNIER

et résolu à l'unanimité des conseillers

D'offrir les condoléances du Conseil municipal à madame Guylaine Durette, employée municipale, ainsi qu'aux membres de sa famille, à la suite du décès de sa mère, madame Marianne Durette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2010-334

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO VM-200 – MODIFICATIONS EN VERTU DE L'ARTICLE 564 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

Considérant qu'en vertu de l'article 564 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil peut modifier un règlement d'emprunt par résolution qui ne requiert aucune approbation lorsque la modification ne change pas

l'objet de l'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables;

IL EST PROPOSÉ PAR : CLAUDE HARRISON

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le Conseil modifie le règlement d'emprunt numéro VM-200 de la façon suivante :

- a) dans le titre, le montant des dépenses de 15 066 750 \$ est remplacé par 15 069 539,52 \$;
- b) dans le 2^e "attendu", le montant de 15 066 750 \$ est remplacé par 15 069 539,52 \$;
- c) dans le 3^e "attendu", le montant de 66 750 \$ est remplacé par 69 539,52 \$;
- d) dans l'article 1, le montant de 15 066 750 \$ est remplacé par 15 069 539,52 \$;
- e) dans l'article 1, après les mots "firme d'architectes Jean Dallaire", il est ajouté "évaluation datée du 17 février 2010";
- f) dans l'article 2, le montant de 15 066 750 \$ est remplacé par 15 069 539,52 \$
- g) dans l'article 3, le montant de 15 066 750 \$ est remplacé par 15 069 539,52 \$ et le montant de 66 750 \$ est remplacé par 69 539,52 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2010-335

AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR LA RÉALISATION D'UN ESSAI DE POMPAGE DE LONGUE DURÉE AU PIÉZOMÈTRE F.E. 1/2006

Considérant que l'alimentation en eau des terrains du club de golf est interrompue;

Considérant qu'une solution a été identifiée afin de mettre en place un nouveau mode d'approvisionnement en eau;

Considérant qu'une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs est requise;

Considérant que la production d'un rapport d'un hydrogéologue est nécessaire;

Considérant qu'un essai de pompage de longue durée doit être réalisé;

Pour ces motifs,

IL EST PROPOSÉ PAR : MONIQUE FOURNIER

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le Conseil autorise le Service de la gestion du territoire à entreprendre les procédures pour lancer un appel d'offres dans le but de réaliser un essai de pompage de longue durée au piézomètre F.E. 1/2006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Intervention de madame Simone Caron Gagné :

- Elle veut savoir ce qu'il adviendra de la pétition qu'elle est venue porter ce matin concernant les ventes de garage.

Intervention de monsieur Benoit Harrison :

- Il veut savoir où est situé le puits P-4.
- Il s'interroge sur l'efficacité du puits P-4 étant donné la proximité avec un autre puits.
- Il se demande si certaines industries ne pourraient pas fonctionner avec de l'eau non potable.
- Il veut savoir ce qu'il en est du projet de biomasse au Cégep.

2010-336

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Pour faire suite à la période régulière de questions du public;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARTIN LEFRANÇOIS

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la présente séance soit levée à 21 h 21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

La greffière,

Le Maire,

Dominique Tancrède,
Avocate

Claude Canuel